

Les troubles de l'attention chez l'enfant

Bernard Jumel

Les troubles de l'attention chez l'enfant

Identification et remédiations

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements



d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Dunod, Paris, 2014
ISBN 978-2-10-070897-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

À la mémoire de Rosine Debray et de Roger Misès

Sommaire

<i>Introduction</i>	1
---------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

L'ATTENTION DANS L'EXAMEN DES EFFICIENCES INTELLECTUELLES

1. Définition de l'attention	7
2. Les difficultés d'attention au regard des classifications médicales de référence	17
3. Évaluer l'attention de l'enfant par les tests	25
4. Le développement de l'attention	47

DEUXIÈME PARTIE

APPROCHE COMPRÉHENSIVE DES TROUBLES D'ATTENTION DANS L'ORGANISATION MENTALE DE L'ENFANT

5. Quand les difficultés d'attention ne sont pas le motif à l'examen d'enfants en grande difficulté scolaire	63
6. Quand les difficultés d'attention sont un motif à l'examen	87

TROISIÈME PARTIEPRINCIPES DE REMÉDIATION DES TROUBLES D'ATTENTION
EN PETIT GROUPE D'ENFANTS

7. Le travail sur l'attention par le travail sur l'écriture	149
8. Le travail sur l'attention par l'enseignement de vocabulaire	159
9. Un travail sur l'attention utilisant les apprentissages « par cœur »	173
10. Les différences interindividuelles dans la remédiation des troubles d'attention	187
<i>Conclusion. Les idées modernes sur les enfants</i>	197
<i>Annexe . Un résumé de l'histoire du syndrome « trouble : déficit de l'attention/hyperactivité (TDA/H) »</i>	201
<i>Glossaire</i>	207
<i>Bibliographie</i>	213

Introduction

L'INATTENTION EST LE PREMIER MOTIF invoqué dans les demandes d'aides aux enfants qui connaissent des difficultés scolaires. Très utilisée par les enseignants, l'expression « difficultés d'attention » appartient de fait depuis longtemps au vocabulaire des pédagogues. Cependant, elle a pris un développement extraordinaire dans les dernières décennies, en partie depuis que l'on s'est avisé, aux États-Unis particulièrement, que ce qui est désormais considéré comme un trouble et qui s'exprime par un déficit, demande une compensation.

Associé depuis une vingtaine d'années à l'instabilité (ou hyperkinésie) dans la classification (DSM-IV-TR, et récemment DSM V) de l'Association psychiatrique américaine (APA, American Psychiatric Association), le motif de consultation est devenu une entité nosographique à part entière, dont la définition commande les voies du diagnostic et du soin.

Cette association entre les troubles d'attention et ceux de l'hyperactivité est maintenant diversement acceptée par d'autres classifications médicales de référence, la Classification internationale des maladies (CIM-10) de l'OMS, et la Classification française des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent (CFTMEA).

1. Dans sa dernière version, la CFTMEA-R-2012 intègre les difficultés d'attention en deux endroits différents :

- en association avec l'hyperkinésie dans la catégorie « troubles hyperkinétiques », elle-même incluse dans la catégorie supérieure « troubles des conduites et du comportement » ;
- seules, comme « troubles de l'attention sans hyperkinésie » (classés 6.13) dans la catégorie des « troubles cognitifs et des acquisitions scolaires » incluse dans la catégorie supérieure « troubles du développement et des fonctions instrumentales ».

2. La classification américaine range le trouble d'attention dans le TDA/H (« Trouble : déficit de l'attention/hyperactivité ») que l'inattention soit ou non associée à l'hyperactivité. Le TDA/H est inclus dans la catégorie supérieure des « Troubles : déficit de l'attention et comportement perturbateur »¹.

3. La Classification internationale des maladies distingue les « troubles hyperkinétiques » selon deux déclinaisons, avec ou sans troubles des conduites associés.

Précisons que ces classifications qui intègrent allégrement les difficultés d'attention dans l'hyperkinésie le font sous condition : que l'inattention ne puisse être rangée parmi les symptômes d'une entité nosographique qui en rende mieux compte.

- Par sa place dans la classification ;
- par son association systématique avec l'hyperactivité (qui est l'hyperkinésie plus autre chose) ;
- par sa définition partant de critères diagnostiques sujets à discussion et à confusion ;

le DSM-IV-TR ne se présente pas sous un jour favorable à la clarification des troubles d'attention.

La clarification est pourtant nécessaire, beaucoup de demandes concernant ces difficultés émanent de parents envoyés en consultation sur le conseil des enseignants. Ces derniers, tout comme les psychologues impliqués auprès d'enfants, ont le plus urgent besoin d'être confortés dans leur rôle et mieux armés pour l'endosser.

Que faire si le trouble d'attention appartient au médecin et si le porte-voix ne parvient pas à faire entendre la nécessité de remédiation sur le terrain habituel de l'enfant ?

Qui dira que l'attention n'est pas une fonction psychique supérieure toute formée avec laquelle naît le bébé ?

Qu'elle est une fonction qui se développe et se différencie avec les âges de l'enfance, sous conditions ?

Que l'attention volontaire n'est pas l'attention du tout-petit ?

Que l'attention conjointe est une modalité de l'attention, celle dont parlent le plus souvent les enseignants ?

Que l'attention n'est pas la vigilance perceptive ?

1. Une association curieuse, sauf à comprendre qu'il y a une différence culturelle profonde dans la manière d'appréhender le trouble des conduites ici et là-bas : en France le trouble des conduites n'est pas évalué par ses conséquences sociales.

Et d'autres questions fondamentales sur l'attention qui intéressent les parents et les enseignants et tous ceux qui sont occupés d'enfants. Tous ont d'abord besoin de s'entendre dire que l'enfant est un être immature qui a besoin de l'adulte pour grandir, pour développer son attention consciente et volontaire, et qu'il convient de penser à ce qu'il faut faire pour cela.

Avant les diagnostics, et après, dans tous les cas, l'enfant devra récupérer pour lui cette part qui lui échappe trop souvent, qui est l'attention de l'adulte, condition au développement de son attention.

L'ouvrage *Les troubles d'attention chez l'enfant* a l'ambition d'éclairer le champ qu'il aura d'abord circonscrit des difficultés d'attention, afin de faciliter le travail de remédiation que tout enseignant est par définition en mesure d'entreprendre.

Il s'agira parfois de livrer quelques affirmations fortes, que tout le monde connaît mais tend à oublier, par exemple que le temps premier de l'attention dans le développement est d'être une fonction en relation interpersonnelle.

Il s'agira aussi de dresser un tableau assez vaste des modalités d'inattention les différences pouvant renvoyer à des modalités défensives différentes d'un enfant à l'autre, selon la source de ses angoisses et enfin, quoi qu'il en soit des causes, de mettre en avant ce qui devrait toujours être présent dans le travail — nous préférons ici parler de travail plutôt que de soin — avec l'enfant inattentif.

Cet ouvrage est conçu en trois parties, qui toutes se rapportent à l'aide compréhensive apportée aux personnes confrontées à cette réalité dans leur activité :

- l'attention dans l'examen des efficacies intellectuelles ;
- l'approche compréhensive des difficultés d'attention dans l'organisation mentale de l'enfant ;
- les principes de remédiation des troubles d'attention en petit groupe d'enfant.

1. La première s'intéresse aux questions que les enseignants et parents posent à la psychologie à partir de leur conception de l'attention. Nous devons notamment expliquer les raisons pour lesquelles la conception TDA/H ne répond pas aux attentes des utilisateurs, ni en termes de compréhension du trouble, ni en termes de remédiation psychologique ou psychopédagogique.

Nous devons alors repartir de ce qui a toujours été là dans les outils du psychologue, depuis Binet, pour appréhender de manière plus concluante ces attentes.

2. La deuxième partie présente un grand nombre d'observations (utilisant l'examen psychologique des efficiences) d'enfants se signalant pour des difficultés d'attention, en deux groupes distincts :

- ceux pour lesquels la question de l'attention est « oubliée » dans le signalement ;
- ceux pour lesquels le motif de rencontre est notamment le problème d'attention.

Le tour de ces observations montre que la problématique d'attention peut toujours être reliée à diverses modalités d'organisation mentale. Ce qui :

- contribue à distinguer dans le détail des manières singulières d'inattention de l'un à l'autre enfant d'une part ;
- conduit d'autre part à envisager l'examen des efficiences lui-même comme le premier temps des remédiations, dans la mesure où il indique non seulement le trouble mais la manière de le subvertir dans le cours de l'examen, quand cela a été possible.

3. La troisième partie détaille des séances de remédiation des troubles d'attention dans des petits groupes d'enfants.

Les groupes sont réunis pour des activités qui se rapportent directement aux apprentissages scolaires, partant du constat souvent fait que les troubles d'attention sont toujours invoqués derrière les troubles d'apprentissage, particulièrement dans les cas de dyslexie.

PARTIE 1

L'ATTENTION DANS L'EXAMEN DES EFFICIENCES INTELLECTUELLES

Chapitre 1

Définition de l'attention

L'ATTENTION DANS LE VOCABULAIRE D'UNE PSYCHOLOGIE GRAND PUBLIC

Pour le *Vocabulaire de psychologie*¹ :

« *Attention* : mobilisation de la vigilance du sujet, se fixant sur un objet précis et reléguant à l'arrière-plan les autres éléments composant le champ psychologique.

Il existe des tests qui mesurent les capacités d'attention (test de barrage, test d'attention diffuse) ; ils sont surtout utiles dans la sélection de travailleurs occupant des tâches qui réclament une grande attention (conducteurs de poids lourds, par exemple). »

C'est une définition de psychologue travaillant dans un champ étroitement défini de la psychologie. Une définition qui prend soin de placer d'emblée ce qu'il a en tête de retenir pour la raison qu'il croit savoir l'évaluer dans certaines circonstances. Le champ est celui de la psychologie du travail, qui veut cerner et évaluer les aptitudes et les

1. De la Pradelle et do Canto, in Pélicier (dir.), Lidis, *Univers de la psychologie*, t. VII, 1978, Paris.

niveaux d'aptitudes requis à certains travaux. Il est question de *vigilance* attachée à un objet précis, ou à des objets ayant un lien direct et connu avec la nature de la tâche.

À première vue, elle présente un intérêt restreint pour les psychologues travaillant dans d'autres champs, en particulier en psychologie du développement ou en psychologie clinique. Cependant :

- elle livre un exemple de type « vie pratique » de ce que peut être l'attention focalisée, et, cette attention paraît de ce fait, bien proche de ce que l'on considère généralement relever de la *concentration* ;
- elle prétend que des tests d'attention répondent aux questions qui se posent sur les aptitudes nécessaires à certaines tâches dans lesquelles la faute n'est pas permise ;
- et cite même les *tests de barrage* qui ont été utilisés dans d'autres domaines, notamment celui de la psychologie du développement ;
- elle fait mention de tests d'attention diffuse, qui aiguïssent notre attention soudaine.

Tous ces « apports » à la compréhension de l'attention devraient être discutés.

Remarque Comme ils se retrouvent couramment dans la littérature, nous discuterons en fin de chapitre, après avoir approfondi ce qu'est l'attention, la confusion entretenue entre *vigilance* et *attention* qui nuit à une claire appréhension de l'une et de l'autre. Nous discuterons aussi de la pertinence des tests de *vigilance* pour apprécier l'attention des personnes.

Dans le même ouvrage, nous lisons cette définition de la *concentration* :

« Capacité de fixer son esprit sur un centre d'intérêt défini. Elle concerne l'attention volontaire, et nécessite une augmentation de l'efficacité dans une activité perceptive déterminée. »

La *concentration* relèverait donc d'une activité volontaire, dans la lignée d'une attention appuyée, focalisée puisqu'elle s'exerce sur « un centre d'intérêt défini ».

Il n'est pas question d'activité consciente pour les auteurs, la conscience, ou non, à l'appui de l'activité n'a pas retenu leur attention. Ils n'ont pas non plus retenu cette idée connexe à la définition usuelle de la *concentration* qui est d'être soutenue dans le temps et non ponctuelle.

Pour le seul exemple de ce dictionnaire, nous retenons la sécheresse des définitions trouvées qui ne mettent pas à la disposition du chercheur

toute la richesse que la langue commune confère à ces notions, une richesse dont la psychologie n'est pas exclue.

Les auteurs de l'article « Attention » dans l'*Encyclopædia universalis* remarquent eux aussi que le mot appartient à la langue commune, « un mot du vocabulaire le plus banal qui renvoie à des impressions subjectives associées à des situations identiquement et universellement vécues [...] avant d'être un concept clé des sciences du comportement ».

La pluralité des apparitions et des usages du mot attention dans notre langue n'incite cependant pas les auteurs de cet excellent article à en faire une analyse étendue. La pluralité des sens est simplement un prétexte à souligner que le sens en psychologie s'est attaché à des phénomènes divers, pour amener récemment les chercheurs à renoncer à une conception unitaire de l'attention, et lui préférer une conception « multidimensionnelle » laissant entrevoir des axes majeurs de recherche dans le domaine de la psychophysiologie. Partant prosaïquement d'une analyse de la conduite d'attention et en suivant l'enchaînement des étapes constitutives de l'acte, comme le préconisait Luria (mais sans le citer ici), les auteurs définissent successivement l'attention.

- comme instance de sélection dans le flux des informations ;
- comme instance de distribution (ou de tri en suivant le sens de la définition) des moyens limités de réponse, de régulation ou travail d'adaptation du fonctionnement de l'organisme aux sollicitations ;
- et comme instance de contrôle du comportement qui distingue les priorités, et hiérarchise le traitement des activités selon qu'elles justifient la mobilisation de la conscience ou restent automatiques.

La distinction entre les diverses instances part d'une analyse point par point des activités mentales supposées, considérées comme successives et distinctes. En tout état de cause, cette définition des divers concepts recouverts par le terme est certes de nature à faciliter le découpage de la matière à analyser pour l'observateur/chercheur en psychophysiologie. Malheureusement, nous considérons qu'il fait peu de cas de ce que, pourtant, il pointait au tout début : l'attention est un terme du vocabulaire dont tout le monde dispose, et dans toutes les langues.

L'ATTENTION DANS LA CULTURE COMMUNE

Le sens commun du mot est donné par le dictionnaire. *Le Grand Robert* lui reconnaît plusieurs significations qui entretiennent cependant d'intéressants liens entre elles. Dans l'ordre, et très résumé : l'attention